

# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

### Partie 1 – Les éléments du contexte

- 1/ Le contexte économique international et national
- 2/ La situation locale et les besoins du territoire
- 3/ Les principaux impacts de ce contexte pour la ville de La Penne-sur-Huveaune

### Partie 2 – Analyse rétrospective : des finances communales saines permettant de faire face aux impacts des crises sanitaire, énergétique, économique et sociale

#### L'évolution du budget communal

##### A/ La section de fonctionnement

###### 1- Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

Les dotations de l'Etat

La fiscalité indirecte communale

Les autres recettes

###### 2- Les dépenses de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement et compensations de service public

Structure des effectifs

Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique

Répartition des effectifs sur emploi permanent par taux d'emploi

Répartition des effectifs par filière

Répartition des effectifs par âge

Répartition des effectifs par sexe

Le temps de travail

La masse salariale

##### B/ La section d'investissement

###### 1- Les recettes d'investissement

###### 2- Les dépenses d'investissement

##### C/ L'épargne

##### D/ La dette

## **Partie 3 – Les orientations budgétaires pour 2024**

### **1. Priorités politiques en orientations budgétaires pour 2024**

#### **La section de fonctionnement**

- A. La section de fonctionnement
- B. Des dépenses de fonctionnement

#### **La section d'investissement**

- A. Des recettes d'investissement
- B. Les dépenses d'investissement

### **2. Les priorités politiques de la Municipalité**

- Pour une ville préservée
- Pour la sécurité civile
- Pour une ville citoyenne
- Pour les finances
- Pour les services municipaux
- Pour une ville éducative
- Pour une ville solidaire
- Pour une ville dynamique

## **CONCLUSION**



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, au cours des dix semaines précédant le vote du budget primitif, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget pour les collectivités ayant opté pour le référentiel M.57.

Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel, qui rend compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe » et publiée au journal officiel du 8 Août 2015) a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants : d'une part, le ROB doit comporter aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; d'autre part, il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il est transmis au Préfet du département, mais aussi rendu public, conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds.

Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Pennoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale

## Partie 1 – Les éléments du contexte

### 1/ Le contexte économique international et national

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Au niveau international tout d'abord, Selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine. L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays. Au niveau national ensuite, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %. En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles. La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027). Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

## **2/ La situation locale et les besoins du territoire**

La Penne-sur-Huveaune compte, en 2023 : 6569 habitants. Elle fait partie des communes qui gagnent encore des habitants. Cette situation est le fruit d'une politique municipale volontariste pour faire vivre une ville durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique.

Les récentes opérations d'aménagement urbain, un soin constant apporté au cadre de vie et à la sécurité, ainsi que le soutien au tissu commercial, économique, associatif et de service public (éducation, culture, jeunesse, solidarités...) favorisent l'attractivité de la Ville. Ces constats actualisent la photographie de notre commune, avec une population composée majoritairement d'ouvriers, employés et retraités.

## **3/ Les principaux impacts de ce contexte pour la Ville de La Penne-sur-Huveaune.**

La participation des collectivités territoriales à l'objectif général d'économies sur les dépenses publiques annoncée dans le projet de Loi de Finances 2024. D'ores et déjà difficilement tenable pour nombre de communes au vu du contexte inflationniste, de l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice et du nécessaire maintien d'un haut niveau d'accompagnement des populations dans un contexte de crise.

Dans ce contexte marqué par d'importantes incertitudes, la Ville de La Penne-sur-Huveaune a décidé de bâtir un budget résilient. Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de lui permettre d'absorber l'évolution exponentielle observée au cours des derniers mois sur les dépenses énergétiques, tout en continuant de porter des politiques publiques d'émancipation et de soutien au plus près des Pennois, des plus jeunes comme des plus âgés. Le budget d'investissement demeurera, pour sa part, ambitieux pour bâtir la ville du futur, une ville exemplaire en matière d'éducation, de protection de la nature, de solidarité, de valorisation des ressources locales, de sobriété ou encore de consommation responsable.

Cette ambition se traduira très prochainement dans un Plan Pluriannuel d'Investissement qui intégrera la transition écologique.

Il s'agit pour la Ville de La Penne-sur-Huveaune de bâtir un budget 2024 responsable au regard du contexte d'incertitudes qui continue de peser depuis la crise de la covid-19, en faisant des choix courageux et assumés pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 2022 au service des Pennois. Cette ambition municipale s'appuiera sur un budget communal fondé sur trois choix fondamentaux :

\* la poursuite de l'inscription de notre ville dans une démarche de transition climatique et écologique qui nécessite un changement complet de paradigme, incarné notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;

\* la non-augmentation des taux de la taxe foncière, conformément aux engagements pris et tenus depuis 2022 ;

\* la dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble que nous portons avec le maintien à un haut niveau de l'accompagnement des acteurs associatifs et des projets citoyens soutenus dans le cadre du budget.

**Partie 2 – Analyse rétrospective : des finances communales  
permettant de faire face aux impacts des crises sanitaire, énergétique,  
économique et sociale**

### L'évolution du budget communal

Pour rappel, le Budget Principal 2023 de la Ville se décomposait comme suit :

|                | DEPENSES      | RECETTES      |
|----------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 10 710 822.24 | 10 710 822.24 |
| INVESTISSEMENT | 5 130 185.39  | 5 130 185.39  |
| TOTAL          | 15 841 007.63 | 15 841 007.63 |

Les résultats de fonctionnement des exercices précédents s'établissaient ainsi :

|  | CA 2021      | CA 2022      | CA PREV 2023  |
|--|--------------|--------------|---------------|
| RECETTES                               | 8 406 688,01 | 9 264 981,75 | 11 724 946,44 |
| DEPENSES                               | 8 761 438,63 | 8 700 851,01 | 11 784 047,05 |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT                | -354 750,62  | 564 130,74   | -59 100,61    |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT<br>REPORTE N-1 | -63 353,35   | -418 103,97  | 146 026,77    |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT<br>CUMUL       | -418 103,97  | 146 026,77   | 86 926,16     |

Concernant l'investissement, les résultats étaient les suivants

|  | CA 2021      | CA 2022      | CA PREV 2023 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| RECETTES                               | 1 454 050,65 | 1 225 112,86 | 3 206 386,96 |
| DEPENSES                               | 1 447 388,18 | 1 165 707,21 | 1 868 634,39 |
| RESULTAT INVESTISSEMENT                | 6 662,47     | 59 405,65    | 1 337 752,57 |
| RESULTAT INVESTISSEMENT<br>REPORTE N-1 | -71 955,47   | -65 293,00   | -5 887,35    |
| RESULTAT INVESTISSEMENT CUMUL          | -65 293,00   | -5 887,35    | 1 331 865,22 |

## A/ La section de fonctionnement

**1-Les recettes de fonctionnement** (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits exceptionnels) s'élèvent à un montant total de **9 553 738.73 (9 095 305.78 € en 2022 et 8 291 221.29€ en 2021).**

| Nature des recettes                  | CA PREV 2023 | CA 2022      | CA 2021      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Produit des impôts communaux         | 4 845 332.00 | 4 492 404.00 | 4 312 045.00 |
| Compensations TH/TF                  | 8 613.00     | 6 260.00     | 12 481.00    |
| Dotations Globales de Fonctionnement | 635 137.00   | 616 784.00   | 625 239.00   |
| Attribution de compensation MRN      | 1 494 869.00 | 1 471 155.00 | 1 471 155.00 |
| FPIC                                 | 92 291.00    | 101 325.00   | 99 483.00    |
| Fiscalité indirecte communale        | 513 466.11   | 546 026.46   | 505 168.08   |
| Dotations Solidarité Communautaire   | 70 389.00    | 0.00         | 0.00         |
| Autres recettes                      | 1 893 641.62 | 1 861 351.32 | 1 265 650.21 |

- **La fiscalité**

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté, soit :

\* Taxe d'habitation (TH) : 23.55%

\* Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 46.67 %

\*Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) : 24.50%

L'année 2021 a marqué le début de la suppression, en trois étapes, de la T.H. sur les résidences principales. L'année 2023 a vu la disparition totale de cette taxe pour l'ensemble des foyers. Dans le cadre de cette réforme, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 est venu s'ajouter au taux communal 2020.

- **Les dotations de l'Etat**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

**En 2023, la commune a perçu 520 442€ au titre de la DGF part forfaitaire (520 995€ en 2022) et 102 699€ pour la DSU-CS (95 789€ en 2022), soit un total de 623 141€ (616 784€ en 2022).**

- **La fiscalité indirecte communale**

La répartition de son produit pour 2023 et les années précédentes était la suivante :

|   | CA PREV 2023      | CA 2022           | CA 2021           |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Taxe additionnelle aux droits de mutation     | 318 222.98        | 361 522.33        | 305 940.25        |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | 159 157.83        | 144 167.03        | 137 104.63        |
| Taxe locale sur la publicité extérieure       | 35 985.30         | 40 337.10         | 60 838.20         |
| Autres (droits de place, Transport)           | 100.00            | 0.0               | 1285.00           |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>513 466.11</b> | <b>546 026.46</b> | <b>505 168.08</b> |

**Les autres recettes :**

|                                  | CA PREV 2023 | CA 2022    | CA 2021    |
|----------------------------------|--------------|------------|------------|
| Remboursements sur salaires      | 76 482.64    | 178 495.68 | 98 874.11  |
| Produits des locations           | 246 450.36   | 240 946.58 | 77 350.27  |
| Participations de la CAF         | 746 697.43   | 543 130.76 | 389 069.09 |
| Autres (Etat, Région, Dept...)   | 165 626.62   | 206 453.30 | 20 277.88  |
| Remboursement dette récupérables | 0.00         | 4 296.00   | 4 564.00   |
| Autres produits financiers       | 52.17        | 39.13      | 36.52      |

Parmi les produits des services, on retiendra :

|  | CA PREV 2023      | CA 2022           | CA 2021           |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Restauration scolaire  | <b>238 791.10</b> | <b>211 825.73</b> | <b>246 764.00</b> |
| Crèches - participation des familles   | <b>191 046.12</b> | <b>214 811.02</b> | <b>195 185.74</b> |
| Centre de loisirs - participation des familles   | <b>92 297.84</b>  | <b>73 012.58</b>  | <b>88 783.82</b>  |
| Concessions funéraires   | <b>23 338.00</b>  | <b>22 876.00</b>  | <b>43 205.82</b>  |
| Activité culturelle  | <b>68 855.75</b>  | <b>98 619.05</b>  | <b>49 143.62</b>  |
| Autres produits (participations de l'Etat,<br>Participations intercommunales, autres régies) | <b>44 003.59</b>  | <b>66 845.49</b>  | <b>52 395.34</b>  |

| Participations CAF                  | CA PREV 2023      | CA 2022           | CA 2021           |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Petite enfance                      | <b>482 876.17</b> | <b>305 311.28</b> | <b>299 334.58</b> |
| Convention Territoriale Globale     |                   |                   |                   |
| Centre de loisirs, Espace Jeunesse, | <b>161 371.46</b> | <b>166 894.95</b> | <b>24 436.04</b>  |
| Péri-scolaire                       | <b>102 449.85</b> | <b>70 924.53</b>  | <b>65 298.47</b>  |

Il faut noter que la Ville a opté pour un mécanisme de « tarification juste » en s'appuyant sur une référence – le quotient familial de la CAF – connue des familles. La méthode de calcul retenue permet d'individualiser les tarifs, d'être au plus près des ressources, de s'ajuster à chaque situation et d'éviter les effets de seuil. Le taux d'effort retenu permet de conserver des tarifs abordables pour les familles.

## 2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la Ville, pour 2023, comme le montre le tableau suivant, ont été principalement consacrées aux charges de personnel (55%), aux charges à caractère général et autres (45%).

Concernant la masse salariale, à partir de 2022 les décisions du gouvernement - revalorisation des salaires des agents de catégorie C, majoration du point d'indice intervenue en juillet 2022 (+3,5% pour tous) et intégration des dispositions du Ségur de la santé - ont commencé à impacter les finances de la Ville de façon partielle en 2023 obligeant néanmoins à voter une somme supplémentaire au budget supplémentaire.

Dès 2024, ces dispositions pèseront en année pleine sur la collectivité.

Si les nouvelles annonces du 12 juin 2023 du Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques (nouvelle augmentation du point d'indice pour tous au 1er juillet 2023, attribution de points supplémentaires pour les plus bas salaires, une éventuelle mise en place d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents les plus touchés par l'inflation.....) étaient attendues par les agents, elles n'ont donné lieu à aucune compensation de la part de l'Etat et impacteront la part des dépenses de personnel 2023 mais aussi 2024.

Le tableau suivant présente l'évolution de ces différentes dépenses depuis le début du mandat :

|   | CA 2023             | CA 2022             | CA 2021             |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Charges à caractère général   | 1 977 881.95        | 1 386 089.58        | 1 410 578.34        |
| Charges de personnel  | 6 507 028.50        | 6 300 636.38        | 6 575 628.80        |
| Subventions de fonctionnement   | 121 857.00          | 112 026.00          | 64 726.00           |
| Autres charges de gestion<br>(Atténuation de produits :<br>prélèvement Fonds de péréquation<br>des ressources intercommunales<br>(FPIC), charges financières :<br>intérêts des emprunts, charges<br>exceptionnelles : restitution<br>caution, remboursement filet<br>sécurité, autres charges :<br>rémunération élus, hébergements<br>logiciel) | 545 759.50          | 265 667.87          | 273 406.27          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 152 526.95</b> | <b>8 064 419.83</b> | <b>8 324 339.41</b> |

La municipalité, prenant en compte la stagnation du niveau des recettes et la hausse des coûts de l'énergie, s'est imposée un effort de maîtrise de ses charges à caractère général tout en préservant un haut niveau de service public dans tous les domaines. Reste qu'en 2023, l'inflation a encore fortement impacté nos finances, avec des augmentations importantes des prix, des fournitures administratives, des denrées alimentaires, des produits d'entretien, et bien sûr des carburants.

Tout indique que cette tendance se poursuivra en 2024 à l'instar des annonces du gouvernement concernant l'augmentation du point d'indice et la prime de pouvoir d'achat qui pèseront lourdement sur les capacités d'action de la collectivité.

### Les subventions de fonctionnement et compensations de service public

| SUBVENTIONS  | BP 2023 | BP 2022 | BP 2021 |
|--------------|---------|---------|---------|
| CCAS         | 35 100  | 65 000  | 20 000  |
| ASSOCIATIONS | 85 107  | 48 376  | 49 500  |
| TOTAL        | 120 207 | 113 376 | 69 500  |

### Répartition des subventions aux associations (CA 2022)

| Associations   | BP 2023   |
|--|-----------|
| AGIR AU CŒUR DE LA PENNE                                 | 1 000,00  |
| AMICALE DES CHASSEURS                                    | 250,00    |
| ASMAJ  | 1 000,00  |
| ASSO DE MEDIATION ET D'INTERVENTION SOCIALE ET SOLIDAIRE | 500,00    |
| ASSO PENNOISE RANDONNEE                                  | 700,00    |
| ASSOCIATION RESONANCES                                   | 1 000,00  |
| AVAD   | 2 000,00  |
| BASKET CLUB PENNOIS                                      | 2500,00   |
| BOLOMOY  | 300,00    |
| CIQ LA CANDOLLE  | 250,00    |
| CIQ LA PENNE SUR HUVEAUNE                                | 350,00    |
| CLUB DES AMIS DE LA PENNE SUR HUVEAUNE                   | 650,00    |
| CLUB ECHEC PENNOIS                                       | 150,00    |
| COLC   | 500,00    |
| COLP   | 1500,00   |
| CONSEIL DEP.ACCES AU DROIT                               | 1017,00   |
| COS  | 45 000,00 |
| CROIX ROUGE FRANCAISE AUBAGNE                            | 400,00    |
| DOJO DE LA PENNE   | 2 500,00  |

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| ENTRAIDE SOLIDARITE 13     | 5250,00           |
| ESPACE SANTE JEUNES        | 1 250,00          |
| ETOILE SPORTIVE PENNOISE   | 3000,00           |
| FCPE PREVERT               | 1300,00           |
| FCPE BROSSOLETTE           | 1300,00           |
| FCPE BEAUSOLEIL            | 1300,00           |
| QUESTIONS POUR UN CHAMPION | 240,00            |
| RUGBY                      | 2000,00           |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS | 3000,00           |
| SENIORS PENNOIS            | 400,00            |
| SORS DE TON SILENCE        | 2500,00           |
| SOS FEMMES                 | 1000,00           |
| VELO CLUB PENNOIS          | 1 000,00          |
| <b>TOTAL</b>               | <b>85 107,00€</b> |

Des conventions d'objectifs pluriannuelles ont été signées avec les associations. Ces conventions sont complétées annuellement des montants de subvention attribués par le Conseil Municipal.

### **Les données relatives aux ressources humaines**

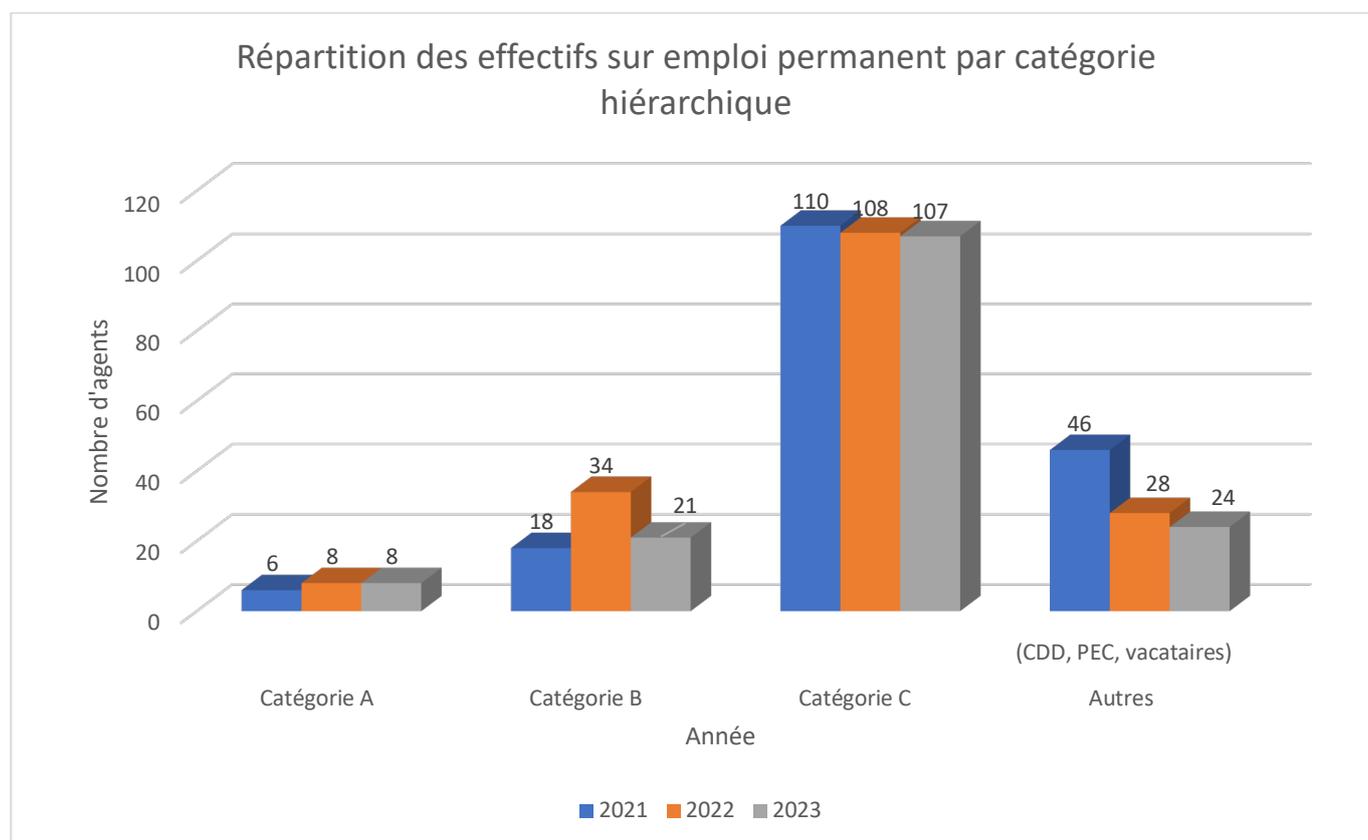
Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail, de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement les éléments de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines de la collectivité.

## Structure des effectifs

Structure des effectifs par catégorie hiérarchique (au 31/12 de l'année de référence).

### Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (en nombres d'agents)

|      | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Autres<br>(CDD, PEC,<br>vacataires) | TOTAL |
|------|-------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-------|
| 2021 | 6           | 18          | 110         | 46                                  | 180   |
| 2022 | 8           | 34          | 108         | 28                                  | 178   |
| 2023 | 8           | 21          | 107         | 24                                  | 160   |



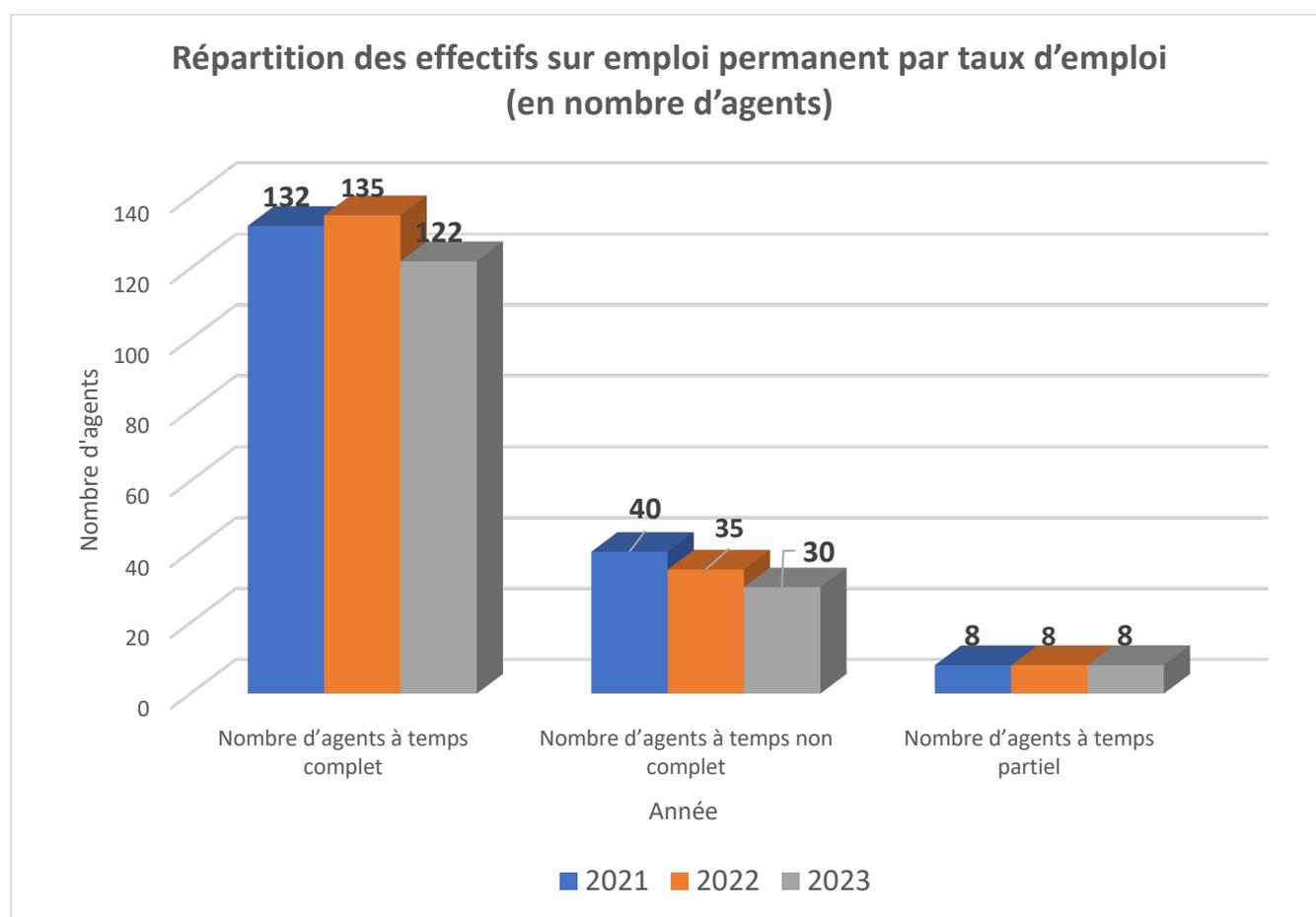
En 2022, les auxiliaires de puériculture sont intégrées en catégorie B.

## Structure des effectifs par taux d'emploi

Les tableaux ci-dessous mettent en avant la diminution régulière du nombre d'agents à temps non complet. Cela s'explique notamment par des organisations de travail différentes. En parallèle, l'enjeu de la qualité de vie au travail des collaborateurs est croissant. Pour la collectivité, il s'agit de construire un nouveau mode de travail centré sur le résultat, la qualité de vie professionnelle et personnelle, le bien-être.

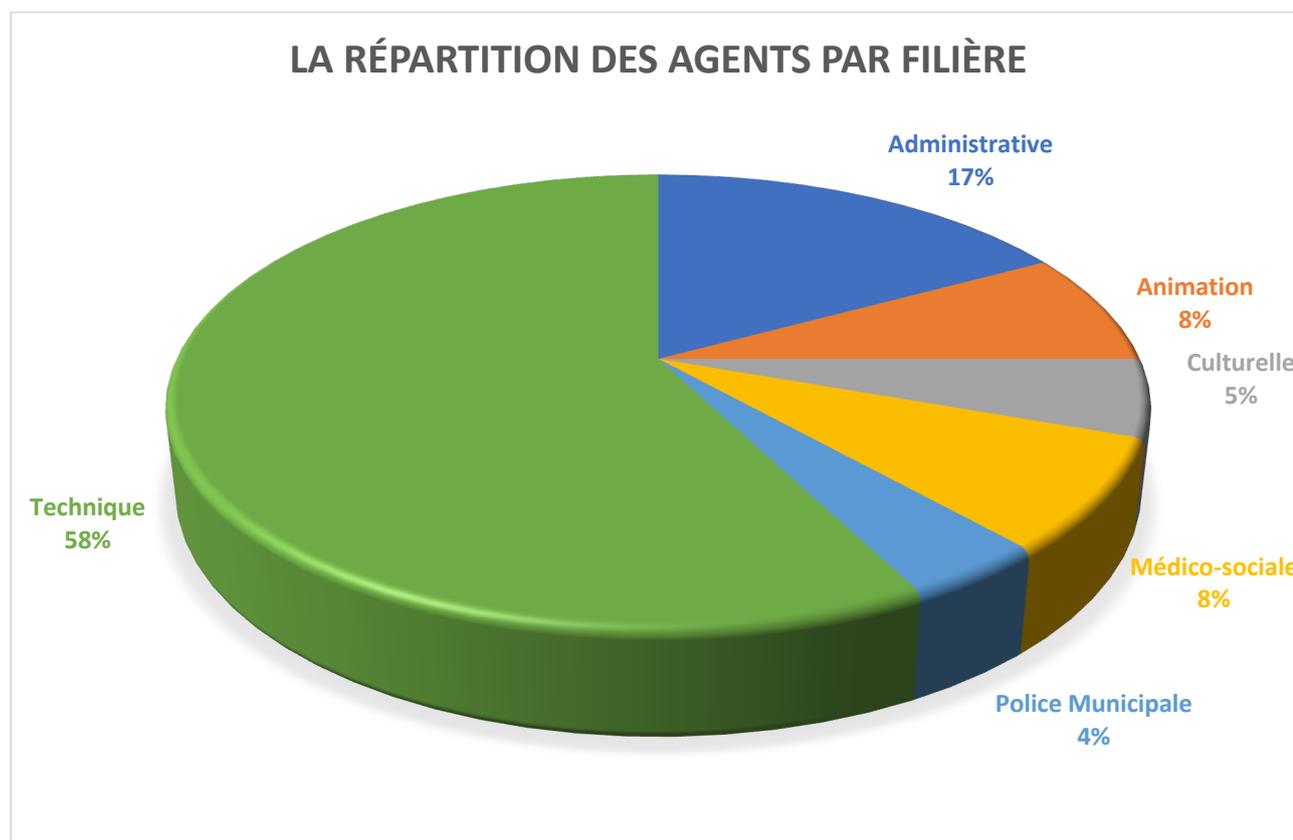
### Répartition des effectifs sur emploi permanent par taux d'emploi (en nombre d'agents)

|      | Nombre d'agents à temps complet | Nombre d'agents à temps non complet | Nombre d'agents à temps partiel | Total |
|------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------|
| 2021 | 132                             | 40                                  | 8                               | 180   |
| 2022 | 135                             | 35                                  | 8                               | 178   |
| 2023 | 122                             | 30                                  | 8                               | 160   |



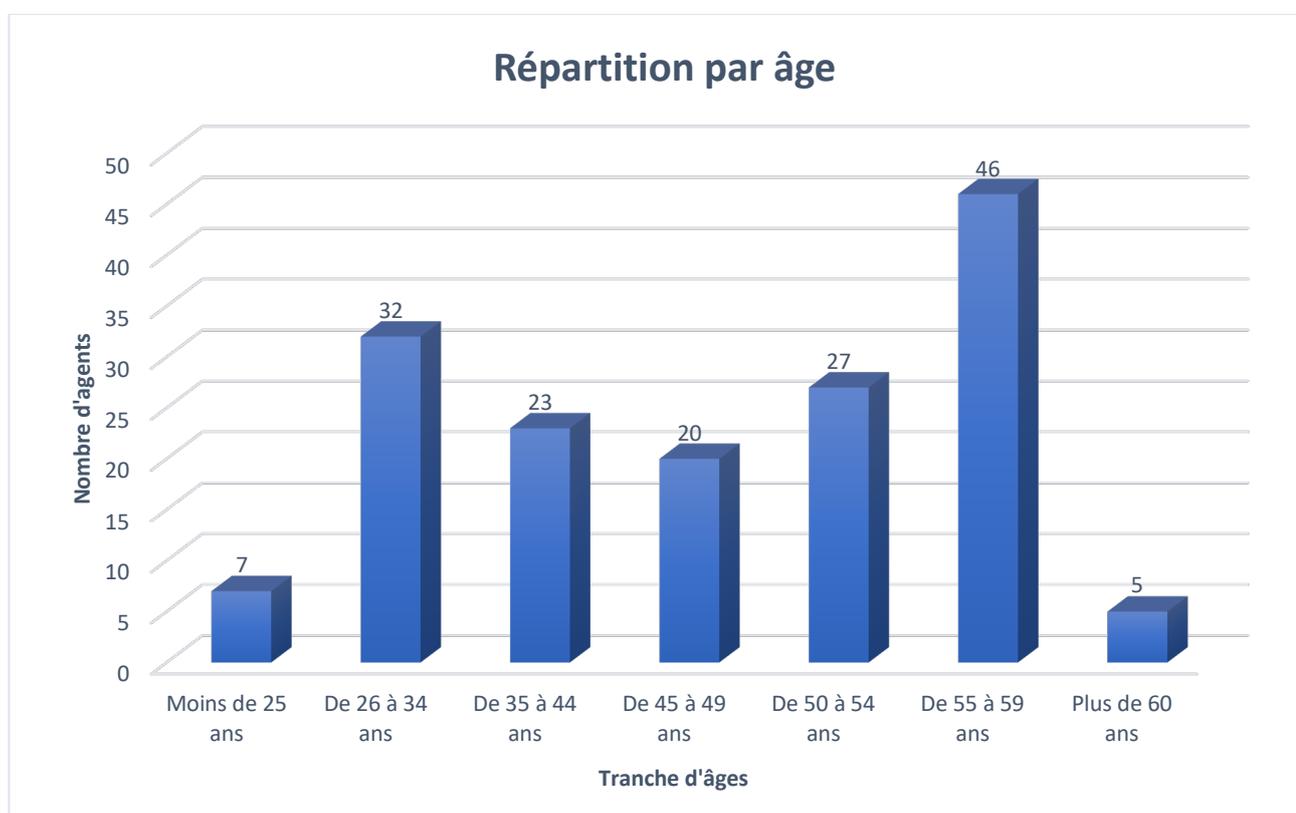
## La répartition des agents par filière

| Filière           | En nombre d'agents             | Pourcentage d'agents |
|-------------------|--------------------------------|----------------------|
| Administrative    | 27 (dont 2 apprentis)          | 17%                  |
| Animation         | 13 (dont 1 apprenti)           | 8%                   |
| Culturelle        | 9                              | 5.5%                 |
| Médico-sociale    | 13 (dont apprenti)             | 8%                   |
| Police Municipale | 6                              | 4%                   |
| Technique         | 92 (dont 22 PEC et vacataires) | 57.5%                |
| Total             | 160                            | 100%                 |



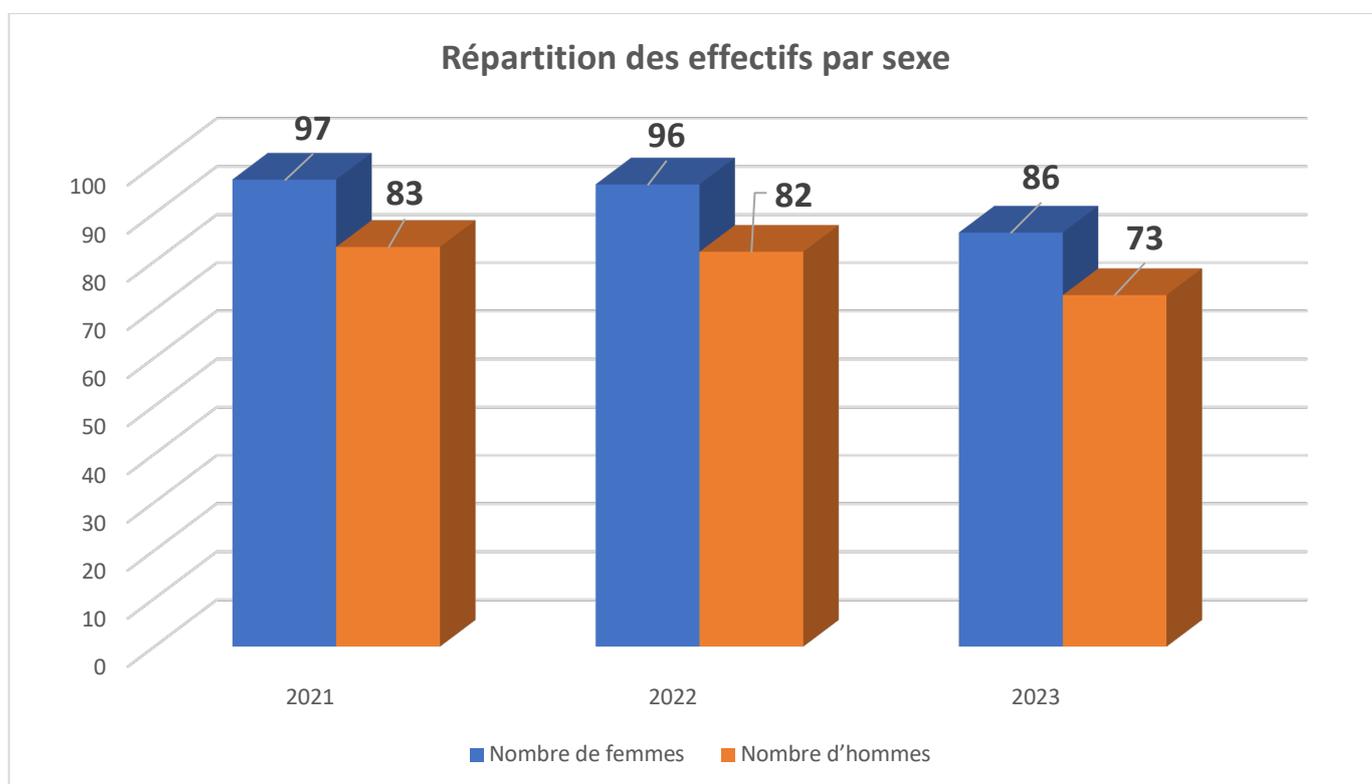
## La répartition par âge

|                       | En nombre d'agents | Pourcentage d'agents |
|-----------------------|--------------------|----------------------|
| Moins de 25 ans       | 7                  | 4%                   |
| De 26 à 34 ans        | 32                 | 20%                  |
| De 35 à 44 ans        | 23                 | 14%                  |
| De 45 à 49 ans        | 20                 | 13%                  |
| De 50 à 54 ans        | 27                 | 17%                  |
| De 55 à 59 ans        | 46                 | 29%                  |
| Plus de 60 ans        | 5                  | 3%                   |
| Nombre total d'agents | 160                | 100%                 |



### Répartition des effectifs par sexe

|      | Nombre de femmes | Pourcentage de femmes | Nombre d'hommes | Pourcentage d'hommes | Total |
|------|------------------|-----------------------|-----------------|----------------------|-------|
| 2021 | 97               | 54%                   | 83              | 46%                  | 180   |
| 2022 | 96               | 54%                   | 82              | 46%                  | 178   |
| 2023 | 86               | 54%                   | 73              | 46%                  | 160   |



### Le temps de travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble des agents sont à 1 607 heures conformément à la réglementation. Deux groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail en raison de l'activité de leurs services : les agents de restauration et d'entretien et les ATSEM.

Pour les autres services, 6 cycles horaires sont possibles :

- le cycle horaire 35h00 ne génère pas de RTT
- le cycle horaire 37h00 génère 12 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 38h00 génère 18 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 38h30 génère 21 RTT (pour un temps plein)
- le cycle horaire 39h00 génère 23 RTT (pour un temps plein)

## Masse salariale

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé des communes. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci (en particulier sur l'échelon communal) et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année. Un suivi mensuel est donc réalisé pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique.

|              | Charges de personnel | Dont Masse Salariale |
|--------------|----------------------|----------------------|
| CA 2021      | 6 575 628.80         | 6 371 635.92         |
| CA 2022      | 6 300 636.38         | 6 066 721.37         |
| CA PREV 2023 | 6 507 028.50         | 6 306 644.19         |

**Au-delà de cet élément, l'effet « année pleine »** de certaines évolutions réglementaires intervenues en 2022, notamment les augmentations successives du SMIC, les revalorisations des salaires des agents de catégorie C, les reclassements de certaines catégories d'agents, le dégel de la valeur du point d'indice, a eu un fort impact sur le BP 2023. Avec un niveau d'inflation toujours soutenu en 2023 et le point d'indice qui vient à nouveau de connaître une revalorisation de 1.5% au 1<sup>er</sup> juillet, le BP 2024 sera lourdement impacté par cette nouvelle charge. Viendront également s'ajouter d'autres mesures en faveur du pouvoir d'achat mais supportées par les collectivités, sans aucune compensation de l'Etat.

## B/ La section d'investissement

### 1/ Les recettes d'investissement

Elles sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissement
- du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

|              | Montant du FCTVA |
|--------------|------------------|
| CA 2021      | 293 049.27       |
| CA 2022      | 128 901.31       |
| Réalisé 2023 | 102 154 .97      |

Cette recette correspond à la compensation par l'Etat, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la T.V.A. dont la Ville s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement sur l'année n-1

Des produits de cession :

Des subventions d'équipement :

Du Département

De l'Etat

## 2 / Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement (réelles) s'élèvent en 2022 à 1 150 765.13 €, répartis de la façon suivante :

|                                     | CA 2022           | CA 2021           |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Immobilisations</b>              | <b>638 386.23</b> | <b>922 585.10</b> |
| <b>Emprunts et dettes assimilés</b> | <b>512 376.90</b> | <b>524 803.08</b> |

## C/ L'épargne

**L'épargne de gestion** : Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

|                                    | 2019           | 2020           | 2021           | 2022             | 2023           |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 8 482 715,00   | 8 519 145,00   | 8 286 621      | 9 090 971        | 9 553 687      |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 8 091 479,00   | 8 121 849,00   | 8 162 068      | 7 906 465        | 8 814 020      |
| <b>EPARGNE DE GESTION</b>          | <b>391 236</b> | <b>397 296</b> | <b>124 553</b> | <b>1 184 505</b> | <b>739 666</b> |

**L'épargne brute** : Aussi appelé CAF (Capacité d'Auto-Financement), elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. Elle est en générale affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et par priorité au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement.

|                             | 2019           | 2020           | 2021            | 2022             | 2023           |
|-----------------------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|
| <b>EPARGNE BRUTE ou CAF</b> | <b>224 401</b> | <b>274 267</b> | <b>- 30 662</b> | <b>1 032 133</b> | <b>533 131</b> |

**L'épargne nette** : Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

|                                      | 2019                | 2020                | 2021             | 2022             | 2023           |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>EPARGNE BRUTE ou CAF</b>          | <b>224 401</b>      | <b>274 267</b>      | <b>- 30 662</b>  | <b>1 032 133</b> | <b>533 131</b> |
| Remboursement du capital de la dette | 474 772,00          | 524 893,00          | 524 803          | 512 379          | 484 822        |
| <b>EPARGNE NETTE</b>                 | <b>- 250 371,00</b> | <b>- 250 626,00</b> | <b>- 555 465</b> | <b>519 754</b>   | <b>48 309</b>  |

## D/ La dette

L'encours de la dette continu sa diminution en s'élevant à 4 700 145€ au 31/12/2023 (5 032 967€ au 31/12/2022).

La collectivité compte 11 emprunts, dont 7 à taux fixes et 4 à taux révisable, principalement indexé sur le livret A.

### ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat constaté - montants en Euros

| N° FICHE             | ANNÉE | LIBELLÉ                      | PRÊTEUR                | DUREES | TYPE TAUX | INDICE    | MARGE (%) | TAUX ACTUA RIEL (%) | PÉRIODE | DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT | DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT. | CAPITAL      | ENCOURS AU 01/01/2024 | ICNE      | INTÉRÊT    | AMORT      | ANNUITÉ    |
|----------------------|-------|------------------------------|------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|---------------------|---------|-------------------------|------------------------|--------------|-----------------------|-----------|------------|------------|------------|
| 47                   | 1999  | TRAVAU X 1999                | CLF - DEXIA CREDIT LOC | 30     | R         | E03M-POST | 0,38      | 3,49                | T       | 01/11/1999              | 01/11/1999             | 990 918,61   | 317 473,61            | 1 772,75  | 11 988,57  | 48 905,24  | 60 893,81  |
| 73                   | 2008  | ancien 258891+205532+2318    | CFFL - CAISSE FRANCAI  | 27     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 4,32                | A       | 01/03/2009              | 01/03/2009             | 2 194 012,65 | 1 250 194,08          | 36 557,37 | 2 134,09   | 103 932,84 | 106 066,93 |
| 74                   | 2008  | Refinancement de la fiche 67 | CFFL - CAISSE FRANCAI  | 27     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 4,35                | A       | 01/09/2009              | 01/09/2009             | 2 194 012,64 | 1 098 194,07          | 14 569,68 | 47 897,73  | 84 847,91  | 132 745,64 |
| 76                   | 2010  | PLAN DE RELANCE BTP 2009     | CFFL - CAISSE FRANCAI  | 15     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 3,39                | T       | 01/10/2010              | 01/10/2010             | 350 000,00   | 50 442,67             | 182,59    | 1 338,76   | 28 462,24  | 29 801,00  |
| 77                   | 2011  | REALISATION BUDGET ANNEI     | CA - CREDIT AGRICOLE   | 15     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 4,29                | A       | 10/08/2012              | 10/08/2012             | 350 000,00   | 88 561,28             | 1 000,76  | 3 781,57   | 28 295,01  | 32 076,58  |
| 79                   | 2014  | IRA ACT INVEST 2014          | CE - CAISSE D'EPARGNE  | 15     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 2,98                | T       | 25/02/2015              | 25/02/2015             | 600 000,00   | 272 629,58            | 654,41    | 7 502,54   | 42 111,97  | 49 614,51  |
| 80                   | 2016  | EMPRUNT A29151 RP            | CE - CAISSE D'EPARGNE  | 10     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 1,98                | S       | 05/07/2016              | 05/07/2016             | 350 000,00   | 93 832,60             | 527,68    | 1 616,37   | 36 998,83  | 38 615,20  |
| 81                   | 2018  | EMPRUNT A29180ZN             | CE - CAISSE D'EPARGNE  | 20     | R         | LIVRET A  | 0,65      | 2,67                | T       | 16/10/2018              | 16/10/2018             | 400 000,00   | 295 000,00            | 2 109,12  | 10 668,64  | 20 000,00  | 30 668,64  |
| 82                   | 2019  | EMPRUNT A29190FW             | CE - CAISSE D'EPARGNE  | 20     | R         | LIVRET A  | 0,65      | 2,86                | T       | 22/10/2019              | 22/10/2019             | 950 000,00   | 748 125,00            | 4 937,76  | 27 100,68  | 47 500,00  | 74 600,68  |
| 83                   | 2020  | EMPRUNT A29200MI             | CE - CAISSE D'EPARGNE  | 10     | F         | TAUX FIXE | 0,00      | 0,94                | T       | 18/03/2021              | 18/03/2021             | 300 000,00   | 212 814,45            | 54,97     | 1 815,66   | 29 588,30  | 31 403,96  |
| 84                   | 2021  | PRET TAUX INDEXE LIVRET A    | CE - CAISSE D'EPARGNE  | 20     | R         | LIVRET A  | 0,00      | 3,38                | T       | 05/01/2022              | 05/01/2022             | 300 000,00   | 272 878,06            | 2 251,23  | 9 798,57   | 13 786,07  | 23 584,64  |
| <b>TOTAL GENERAL</b> |       |                              |                        |        |           |           |           |                     |         |                         |                        | 8 978 943,90 | 4 700 145,40          | 64 618,32 | 125 643,18 | 484 428,41 | 610 071,59 |

En cette fin d'année 2023, la vente d'un terrain nous a permis de rembourser la totalité de notre ligne de trésorerie qui était pour rappel à hauteur de 800 000€ contractée par l'ancienne majorité.

La délibération du 04 décembre 2023 concernant la désensibilisation du contrat de prêt MPH260851EUR0277124 nous permet de rembourser par anticipation le contrat de prêt quitté à hauteur du capital refinancé sous réserve du règlement d'une indemnité compensatrice dérogatoire d'un montant de 218 465,69€ destinée à maintenir entre les parties : l'équilibre financier du prêt. (taux d'intérêt fixe 3.85%) .

Cette désensibilisation permet à la collectivité de réduire ses charges d'intérêt de 100 000€.

|                                | 2019         | 2020         | 2021      | 2022      | 2023      |
|--------------------------------|--------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| EN COURS AU 31/12              | 5 995 042,00 | 5 770 149,00 | 5 545 347 | 5 032 967 | 4 700 145 |
| EPARGNE BRUT                   | - 265 975,00 | 224 400,00   | 274 267   | 1 032 133 | 533 131   |
| <b>DESENDETTEMENT (ANNEES)</b> | <b>-</b>     | <b>27</b>    | <b>21</b> | <b>5</b>  | <b>9</b>  |

## Partie 3 – Les orientations budgétaires pour 2024

### 1. Priorités politiques en orientations budgétaires pour 2024

Les préparations budgétaires 2024 s'engagent dans un contexte qui, précédemment impacté par les baisses de dotations, puis par des vagues épidémiques, subit depuis 2022 une crise internationale dont les conséquences sociales, environnementales et économiques sont considérables.

La tendance fortement inflationniste qui porte sur tous les secteurs d'activités et notamment sur celui des énergies, touche non seulement les ménages mais aussi les entreprises et les collectivités. Pour rappel, après avoir atteint 5.5% en 2023, ce sont 2 % en 2024 et 1,9 % en 2025 qui sont aujourd'hui annoncés avec une forte incertitude liée à l'évolution de la situation géopolitique notamment.

Pour 2023, ce haut niveau d'inflation a impacté les efforts significatifs menés depuis plusieurs exercices en ce qui concerne les charges à caractère général.

Il en va de même pour le budget ressources humaines qui a dû absorber le poids des mesures nécessaires pour lutter contre les pertes de pouvoir d'achat des agents publics liées à ce contexte.

Ainsi, pour ces seules dépenses de personnel, le projet de budget 2024 de la collectivité devra prendre en compte et intégrer les revalorisations successives des traitements des agents de la Fonction Publique suivantes :

- Juillet 2022 : Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5 %),
- Mai 2023 : Revalorisation de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires suite à l'augmentation du SMIC intervenue à la même date,
- Juillet 2023 : Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5 %) et attribution de points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires,
- Les grandes orientations budgétaires déjà connues en direction des collectivités n'annoncent pas un effort de solidarité de l'État à la hauteur des défis. Ainsi, les dotations de l'Etat ne verront pas une évolution importante de leur montant même si une nouvelle hausse générale de 220 M€ de la DGF au niveau national fait partie de la Loi de Finances 2024 soit une hausse de 0,8% alors que l'inflation actuelle est comprise entre 4 et 5 %. Les demandes d'indexation de la DGF sur l'inflation, exprimées par les associations d'élus locaux, ne semblent donc pas avoir reçu d'échos de la part du Gouvernement. Ce dernier, par ailleurs, a fixé un objectif de désendettement de la France qui prendra la forme pour les collectivités d'une limitation à -0,5 % par rapport à l'inflation, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement chaque année. La collectivité doit donc se préparer à une nouvelle baisse de ses ressources sur les exercices à venir sans pour autant abandonner les

principes affirmés par les élus : préserver un niveau d'investissement significatif mais aussi conserver la stabilité du niveau d'imposition en préservant au maximum le pouvoir d'achat des ménages, d'ores et déjà impactés par la crise sanitaire et économique.

Ainsi, pour garantir l'ambition de La Penne-sur-Huveaune de poursuivre ses actions en faveur d'une ville durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique tout en intégrant ces éléments de contexte, il est présenté ci-dessous les grandes orientations budgétaires de la collectivité pour cette préparation de Budget Primitif 2024. La Ville de La Penne-sur-Huveaune prévoit donc de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste, autour de 4 piliers :

1. Poursuivre la réduction du volume des consommations énergétiques, fluides et autres achats, dans le cadre d'une démarche de sobriété permettant de contenir voire réduire les dépenses concernées,
2. Intégrer les effets sur la masse salariale de la revalorisation du point d'indice et de plusieurs catégories d'agents et veiller à les absorber au mieux grâce à une gestion dynamique des emplois et des compétences, permettant une gestion raisonnée des dépenses de personnel,
3. Requestionner l'ensemble des actions municipales existantes, pour s'interroger sur leur poursuite ou leur suppression, la diminution de leur coût en cas de maintien, et dans cette hypothèse la modification éventuelle de leur contenu,
4. Continuer de mettre en œuvre les nouveaux engagements du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel.

C'est à ces conditions que la Ville pourra préserver durablement son offre de services publics de qualité et garantir un développement équilibré de son territoire.

Sur ces bases ambitieuses et sérieuses, les grandes orientations des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2024 se présentent comme suit, à la date de rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

## **A. La section de fonctionnement**

La hausse du budget de fonctionnement devra être maîtrisée. Au titre de la section de fonctionnement, la Ville a toujours eu pour objectif de prévenir l'effet de ciseaux (progression plus rapide des dépenses que des recettes)

Cette année encore, compte tenu du contexte économique déjà décrit, atteindre cet objectif relèvera du défi et nécessitera des choix de gestion plus rigoureux que jamais.

### **a. Des recettes de fonctionnement en légère augmentation**

➤ Des dotations attendues de l'Etat stables Au regard de la légère hausse observée en 2023 par rapport au montant inscrit au Budget Primitif et malgré la nouvelle hausse de la DGF prévue dans la Loi de Finances 2024, le budget primitif 2024 sera élaboré sur la base d'une stabilité des concours financiers de l'Etat à destination du bloc communal, dans le contexte actuel d'inflation.

### ➤ Des recettes fiscales

Si la Ville entend confirmer la stabilité de ses taux d'imposition, les bases fiscales augmenteront mécaniquement du fait de la hausse des valeurs locatives, puisque la loi prévoit que celles-ci sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation observée entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2022 pour une application en 2024.

Par ailleurs, les droits de mutation qui sont perçus à l'occasion de chaque vente sur le territoire sont estimés au même niveau qu'en 2023, compte tenu de l'attractivité de notre commune, tout en tenant compte de la tension du marché immobilier observée localement et de la hausse des taux d'intérêt qui peuvent freiner le nombre d'acheteurs

### ➤ Des dotations intercommunales équivalentes à 2023

L'attribution de compensation communautaire et la Dotation de Solidarité Communautaire resteront stables.

### ➤ D'autres recettes

La Ville s'attachera à mobiliser et optimiser ses recettes externes, en particulier les subventions qu'elle prévoit d'inscrire à un niveau comparable à celui de 2023. Le montant du produit des locations sera également maintenu au même niveau qu'en 2023. En ce qui concerne les produits des services, tout en confirmant son objectif d'une tarification juste des services publics locaux, la Ville pourra réviser ses tarifs à la lumière du bilan de l'expérimentation en cours, dans des proportions qui préservent le pouvoir d'achat des usagers mais aussi l'équilibre entre leur effort et celui des contribuables. **Enfin, concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), il est prévu de fixer de nouvelles modalités qui seront en hausse pour l'année 2024.**

## b. Des dépenses de fonctionnement

Contrairement au budget de l'Etat dont le solde est négatif, il est impossible pour une collectivité territoriale d'emprunter pour financer son fonctionnement courant. Elle ne peut donc qu'adapter ses dépenses au niveau des recettes attendues. Or, les dépenses de fonctionnement de 2024 seront nécessairement impactées à la hausse par des éléments extérieurs, particulièrement l'inflation énergétique et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et l'attribution de points d'indice supplémentaires.

La Ville accentuera donc sa gestion rigoureuse et sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, sur lesquelles d'ores et déjà les élus et les agents municipaux veillent scrupuleusement.

### ➤ Des charges courantes en hausse à maîtriser (chapitre 11)

Les charges à caractère général correspondent aux coûts de fonctionnement des services et équipements communaux. Ces charges nécessaires à la réussite des missions de service public sont très sensibles aux effets de l'inflation.

Du budget 2023 au budget 2024, ce chapitre augmentera sous l'effet de l'inflation et des révisions de prix à la hausse (ex : contrats de maintenance et d'équipement). En outre, dans une politique de bonne gestion, la municipalité consacrera toujours une part de ce chapitre aux travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de ses équipements publics : écoles, crèches, gymnases, stades, etc. Pour autant, afin de maîtriser l'évolution de ce poste, la Ville poursuivra ses efforts d'optimisation et d'économies. Par exemple, la hausse des cours de l'énergie impliquera la poursuite d'un travail sur les consommations, avec la rénovation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables ou encore la sobriété des usages.

➤ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ces charges correspondent au soutien de la Ville aux associations, sous forme de subventions. Malgré le contexte contraint déjà évoqué, elles ne connaîtront pas de nouvelle baisse après celle intervenue en 2023 dans des proportions au demeurant limitées. Quant à la contribution de la Ville au financement du CCAS, et spécialement du service d'aide à domicile, elle sera au même montant, 35 000€, pour faire face aux enjeux de solidarité du moment.

➤ Les dépenses de personnel

Au jour de la rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, la masse salariale de la Ville La Penne-sur-Huveaune est projetée avec une augmentation élevée au titre de l'exercice 2024 par rapport au budget primitif 2023. Cette progression s'explique principalement par l'application en année pleine des nouvelles mesures salariales annoncées en juin 2023 par le Gouvernement qui viennent s'ajouter aux effets du Glissement Vieillesse Technicité. Cette hausse devrait donc présenter un caractère ponctuel, avant un retour à une évolution plus modérée pour la suite de la mandature. Consciente de la nécessité de suivre et piloter toujours plus étroitement cet important poste de dépenses, la Ville poursuivra en 2024 le déploiement de ses outils de suivi et de pilotage de la masse salariale et des effectifs, dans une logique de responsabilité collective, qui s'appuiera sur un dialogue de gestion encore plus accru avec les services.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, la collectivité s'attachera à adapter son organisation pour une meilleure efficacité. Elle sera très attentive à sa politique en matière de recrutement et s'attachera à ce titre à poursuivre les grands objectifs suivants :

- adaptation régulière des organisations pour une meilleure efficacité dans un réel souci d'optimisation des ressources,
- examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées aux différents types de départs (retraite, mutation...) afin de mesurer l'opportunité de remplacer ou d'adapter les profils aux nouveaux besoins,
- favoriser les mobilités internes, tout en continuant de proposer en priorité des postes adaptés aux agents en situation de reclassement médical,

- remplacement des départs par des agents moins avancés dans leur carrière, afin d'agir sur la pyramide des âges.

Par ailleurs, la recherche d'une meilleure adéquation entre les moyens humains des services et les objectifs des politiques publiques municipales sera poursuivie et même renforcée grâce au développement d'une vision pluriannuelle et à l'analyse d'un ensemble d'indicateurs RH.

## **B. La section d'investissement**

### **a. Des recettes d'investissement**

Des mesures évoquées précédemment pour réduire les dépenses de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes de fonctionnement.

Même si l'exercice s'annonce plus difficile dans le contexte économique actuel, une nouvelle mobilisation générale pour diversifier et optimiser les sources de financements sera réalisée: recherche de subventions auprès de tiers, locations d'espaces communaux, créations de nouvelles sources de recettes, etc.

En outre, s'ajouteront :

1. le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) versé par l'État dont les mécanismes ont évolué, ce qui nécessitera d'adapter la stratégie municipale pour optimiser la perception des recettes afférentes ;
2. les recettes attendues du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole, qui permet à la commune de mobiliser à sa convenance des cofinancements pour la plupart de ses projets.

Il s'agit de sommes importantes, mais qui seront vraisemblablement en baisse pour les premières et stables pour les secondes (puisque la Métropole a déterminé une enveloppe par commune pour la durée du mandat).

Par la suite, comme en 2023, la recherche de subventions nouvelles et de financements extérieurs devra guider les services lors de chaque opération d'investissement.

La Ville continuera de se positionner sur les appels à projets lancés par l'Etat ou les collectivités intermédiaires pour valoriser ses projets.

De même, la Ville a développé une gestion active de son patrimoine en vendant, en rationalisant et en investissant.

En 2024, elle finalisera cette démarche, en cédant des terrains et des logements dont elle n'a plus l'usage, afin de pouvoir financer ses opérations d'investissement.

## SUBVENTIONS ENCAISSEES DE 2022 A 2023

| Année 2022   |                     |
|--|---------------------|
| Conseil département 13 ; 5 dossiers 2019, 6 dossiers 2020 et 2 dossiers 2021<br>soit 13 dossiers | 360 554,00          |
| Préfecture ADS   | 4 400,00            |
| Commune  | 5 104,00            |
| 15 dossiers traités  |                     |
| <b>Total 2022</b>  | <b>370 058,00 €</b> |
| Année 2023   |                     |
| Départemental 13 ; 7 dossiers 2021, 5 dossiers 2020, 5 dossiers 2022 et 4<br>dossiers 2023       | 333 839,00 €        |
| Caf 13. 1 dossier 2018 et 1 dossier 2021   | 38 700,07 €         |
| Préfecture produits amendes dossier département  | 73 334,00 €         |
| 24 dossiers traités  |                     |
| <b>Total 2023</b>  | <b>445 873,07 €</b> |

### Observation :

Depuis mai 2022, une nouvelle dynamique financière s'est créée en rattrapant les retards de paiements sur les dossiers.

### **b. Les dépenses d'investissement**

Elles regroupent les dépenses d'équipement (études, achats, travaux, constructions, subventions...) et celles dites financières (remboursement de la dette). L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, cité écologique et solidaire, ainsi que ses services, et répond aux préoccupations des habitants dans leur quotidien.

L'objectif pour 2024 est donc de maintenir une section d'investissement d'un niveau équivalent à celui de 2023, qui restera donc élevé par rapport aux autres communes de même taille.

Il devra cependant être ajusté à l'obligation d'équilibrer cette section, dont les recettes – et particulièrement l'emprunt – ne peuvent être la seule variable. Les investissements 2024 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et honoreront les engagements pris en 2022, dont beaucoup sont d'ores et déjà lancés.

En 2024, comme en 2023, plus de la moitié des dépenses d'équipement sera consacrée aux travaux, aux fonds de concours, suivie par les études et les acquisitions de matériel et d'équipements (sécurité, informatique, restauration, écoles, sports, etc.).

## 2. Les priorités politiques de la Municipalité

Pour faire de La Penne-sur-Huveaune, une ville toujours plus durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2022-2026.

### Pour une ville préservée

- **Pour la prévention et la sécurité**

La prévention demeure une priorité de l'action municipale, qui se traduit par une relation toujours plus étroite avec l'ensemble des acteurs de la prévention.

Partenariat avec la Police Nationale sera renforcé.

Parallèlement, les effectifs de Police Municipale se sont étoffés en 2023 et seront complétés en 2024 avec l'arrivée de nouvelles recrues.

Le nombre de caméras de vidéo protection et le recours à la vidéoverbalisation. Un recrutement en interne viendra là aussi compléter l'équipe d'opérateur et opératrice.

La Police municipale continue d'assurer sa mission de service aux usagers à travers diverses opérations.

### Pour la sécurité civile

Grâce à la culture de gestion des risques qu'elle développe, par sa volonté propre mais aussi à travers les événements auxquels elle a été confrontée, la Ville est devenue précurseur dans le domaine. La Ville poursuivra ses actions de sensibilisation et de promotion des comportements vertueux ainsi que ses efforts pour donner encore plus de visibilité à ses actions. De nombreuses initiatives ont vu le jour, pour sensibiliser les publics, continuer d'identifier des personnes ressources pour accompagner la gestion de crise (**réserve communale**), former le plus largement possible les agents publics et s'appuyer sur les organismes nationaux pour améliorer ces process.

## Pour une ville citoyenne

### • Pour la participation citoyenne

Le succès rencontré par les fêtes de quartier invite la Ville à poursuivre son action dans ce type de manifestation fédérative et festive.

La création du service population a permis d'être au plus proche des attentes des administrés, en tenant compte de leurs doléances et de leurs suggestions, notamment à travers l'application ILLIWAP.

Ce service municipal est le lien entre la population et les élus de terrain que nous sommes. Par ailleurs, nous poursuivrons avec l'ensemble des élus les rencontres dans les quartiers avec les riverains soit pour débattre de difficultés particulières soit pour présenter un projet qui les concerne directement.

## Pour les finances

En dépit d'un contexte très tendu, 2024 sera sans augmentation des taux locaux d'imposition, dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale.

La Ville recherchera aussi de nouvelles sources de financement à travers le développement du mécénat, la refonte obligatoire de la tarification de l'espace public ou la location des structures municipales.

## Pour les services municipaux

L'organisation des services municipaux est devenue plus transversale. En créant dans le cadre de sa nouvelle organisation un service « Accueil/AEF » regroupant les services d'accueil municipaux, la Ville a réaffirmé sa volonté de fluidifier et de faciliter les démarches des administrés. Les outils pour l'accessibilité, le développement des moyens de communication, d'inscription ou de paiement des services seront encore développés et l'organisation administrative continuera de s'adapter pour rendre un service toujours plus efficace et adapté aux habitants.

## Pour une ville éducative

### Pour l'éducation

Mise en place de la Charte des ATSEM, véritable guide des collaborations entre les agents et les enseignants.

L'équipement en Ecrans Numériques Interactifs et en Vidéoprojecteurs Interactifs des écoles élémentaires est maintenant achevé, mais la Ville suit son programme de renouvellement des matériels pour garantir la performance de ces outils pédagogiques.

## Pour une ville solidaire

**Mars 2024** : Le forum de l'emploi organisé avec France Travail et pourra s'enrichir d'autres initiatives visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

### **Pour les seniors et les plus fragiles**

Dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, le CCAS poursuivra en 2024 son action en faveur des seniors et des personnes les plus fragiles. La subvention de la Ville au service municipal d'aide à domicile est maintenue et ce soutien renforcé lui sera certainement nécessaire face à l'ampleur du défi.

## Pour une ville dynamique

### **Pour les associations**

La Ville poursuit ses aides pour soutenir les associations : les subventions, la mise à disposition de locaux, l'entretien des équipements, l'aide logistique à l'organisation d'événements et à la mise en relation avec les habitants.

## Pour une ville culturelle

La culture est un élément qui participe pleinement à la formation de la citoyenneté des Pennois. C'est la raison pour laquelle nous mettons en œuvre de nombreuses actions dans ce domaine : spectacles, activités de la Maison des Arts, Médiathèque, .... Nous poursuivrons notre effort pour permettre à chaque administré de bénéficier d'un pôle culturel performant et de proximité avec des tarifs inchangés depuis 2 ans.

## Pour une ville sportive

Comme le disait Montesquieu, « une tête bien pleine dans un corps bien fait » pourrait être notre devise.

La qualité de vie dans une commune se mesure également aux infrastructures et aux activités sportives qui sont proposées aux citoyens.

A La Penne-sur-Huveaune, nous ne sommes pas de reste. En effet, il existe de nombreux équipements à la disposition de la population pour lesquels aujourd'hui, nous faisons un effort conséquent pour les rénover et les rendre utilisables aux usagers : restauration des douches, toilettes et vestiaires du complexe sportif de La Colombe, entretien des différents

parcs situés sur la Commune et du terrain de football pelousé ainsi qu'en projet la création de terrains de padel et la rénovation des cours de tennis.

Par ailleurs, des manifestations ont été créées comme le Gala des Ecoles et nous avons permis le retour en collaboration avec le corps enseignant du sport scolaire avec des éducateurs spécialisés.

En 2024, nous poursuivrons cet effort.

## CONCLUSION

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales à un contexte inflationniste et à des perspectives incertaines, la Ville de La Penne-sur-Huveaune se doit de construire un budget pour 2024 guidée par sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de son mandat, en tenant compte de l'urgence de la transition écologique et de la tension économique et sociale qui pèse sur tous les citoyens.

Il reste beaucoup à faire et il appartiendra à l'équipe municipale d'établir des priorités en adaptant ses perspectives à long terme aux réalités immédiates et aux enjeux constatés au plus près du terrain.